

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le VENDREDI 29 NOVEMBRE, à 17 h 03, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en cinquième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 50).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

ANNETTE Gilbert/ LOWINSKY Jacques/ ORPHÉ Monique (arrivée à 18 h 23 au Rapport n° 19/5-024 - partie au Rapport n° 19/5-057)/ MAILLOT Gérald/ VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini/ FRANÇOISE Gérard/ ADAME Brigitte (partie au Rapport n° 19/5-017)/ HOAREAU Jean-François/ CLAIN Claudette/ COUDERC Alain/ FONTAINE Gabrielle/ BELDA David/ PESTEL René Louis/ ISIDORE Marylise/ DELORME Éric/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CHOPINET Gérard/ VOLIA-GARNIER Laetitia/ KICHENIN Virgile (arrivé après l'appel nominal à 17 h 12)/ BOMMALAIS Geneviève/ EUPHRASIE Didier (arrivé à 18 h 00 au Rapport n° 19/5-014)/ LESCAT Michel/ SUDNIKOWICZ Christiane/ ASSABY Maximilien (arrivé à 17 h 25 au Rapport n° 19/5-007)/ MAMODE Nourjhan/ CADJEE Ibrahim/ HUMBLOT Nicole/ JAVEL François (parti au Rapport n° 19/5-052)/ DUCHEMANN Yvette/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ BARDINOT Sonia/ VARONDIN Frédéric (parti au Rapport n° 19/5-047)/ BAREIGTS Éricka (partie au Rapport n° 19/5-014)/ ARLANDON Corine/ SILOTIA William/ BÉLIM Audrey/ FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 38 au Rapport n° 19/5-008)/ ANILHA Fernande/ HOARAU Serge (arrivé à 17 h 38 au Rapport n° 19/5-008)/ DOKI-THONON Lisianne (partie au Rapport n° 19/5-042)/ HUBERT Richenel/ TÉCHER Régis/ MOREL Jean-Jacques (arrivé à 17 h 49 au Rapport n° 19/5-011 - partie au Rapport n° 19/5-058)/ LATRA Sylvie/ JEAN-PIERRE Philippe (arrivé à 17 h 19 au Rapport n° 19/5-003)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

À son départ (20 h 21 / Rapport n° 19/5-057)

ORPHÉ Monique

par DELORME Éric

À son départ (18 h 12 / Rapport n° 19/5-017)

ADAME Brigitte

par MAILLOT Gérald

Pour toute la durée de la séance

HOARAU Brigitte

par FONTAINE Gabrielle

MARCHAU Jean-Pierre

par SUDNIKOWICZ

LOYHER Jeanne

par JAVEL François

(jusqu'au Rapport n° 19/5-052)

À son départ (17 h 58 / Rapport n° 19/5-014)

BAREIGTS Éricka

par LOWINSKY Jacques

Pour toute la durée de la séance

MÉLADE Thierry

par BELDA David

À l'arrivée de son mandataire (17 h 38 / Rapport n° 19/5-008)

LAGOURGUE Michel

par MOREL Jean-Jacques

(jusqu'au Rapport n° 19/5-058)

À l'arrivée de son mandataire (17 h 38 / Rapport n° 19/5-008)

VITRY Faouzia

par FOURNEL Dominique

Pour toute la durée de la séance

HO-SHING Cynthia

par HUBERT Richenel

Les membres présents, au nombre de 46 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(1)	ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/5-014
	ANDAMAYÉ Marie-Annick	(délégués/ Ville)		
	BOMMALAIS Geneviève			
	FONTAINE Gabrielle			
	HOAREAU Jean-François			
	LESCAT Michel			
	MAMODE Nourjhan			
	VITRY Faouzia			
	HUBERT Richenel			
	DUCHEMANN Yvette	(lien de parenté)	au titre du Collectif Moufia/ Bois-de-Nêfles	
LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre de Lokal de la Source		
ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre de Run Action		
ANNETTE Gilbert	(lien de parenté)	au titre de l'ANVPR		
ADAMÉ Brigitte	(déléguées/ Ville)	au titre du CRIJ de la Réunion		
VOLIA-GARNIER Laetitia				
ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre du CAP		
ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre de la MLN		
KICHENIN Virgile	(délégués/ Ville)			
BÉLIM Audrey				
VOLIA-GARNIER Laetitia				
HOAREAU Jean-François				
(1) VITRY Faouzia	(Vice-Présidente)	au titre du CÉVIF		
(1)	ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre de la CDÉ de Saint-Denis	
	CADJEE Ibrahim	(délégués/ Ville)		
	CHOPINET Gérard			
	CLAIN Claudette			
	ADAME Brigitte			
	HO-SHING Cynthia			
	BOMMALAIS Geneviève	(Vice-Présidente)		au titre de l'ADÉSC
ANDAMAYÉ Marie-Annick	(lien de parenté)	au titre du BCD		
CHOPINET Gérard	(lien de parenté)	au titre du CRGSH		
LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre de Lasours Handball		
COUDERC Alain	(élu délégué)	au titre de l'OMS de Saint-Denis		

KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 19/5-018
------------------	------------------	---------------------	---------------------

BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-019
-------------	------------------	----------------------	---------------------

BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-020
-------------	------------------	----------------------	---------------------

CCAS Centre communal d'Action sociale
 CRIJ... Centre régional d'Information Jeunesse de la Réunion
 MLN Mission locale Nord
 CDÉ... Caisse des Écoles de Saint-Denis
 BCD Basket Club dionysien
 OMS Office municipal des Sports
 SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de Réunion

ANVPR Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion
 CAP Club Animation Prévention
 CÉVIF Collectif pour l'Élimination des Violences Intrafamiliales
 ADÉSC Association dionysienne d'Éducative sportive canine
 CRGSH Club Roland Georget Sports Handicap
 SIDR Société immobilière du Département de la Réunion

(1) absente à la séance

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20191129-195047-DE
 Date de télétransmission : 09/12/2019
 Date de réception préfecture : 09/12/2019

ÉLUS INTÉRESSÉS

(suite)

FONTAINE Gabrielle	sur la Colline des Camélias	à titre personnel	Rapport n° 19/5-021
FONTAINE Gabrielle	sur la Colline des Camélias	à titre personnel	Rapport n° 19/5-022
(1) DUCHEMANN Yvette NAILLET Philippe LOYHER Jeanne FRANÇOISE Gérard HOARAU Serge	(déléguee/ Département) (délégués/ CINOR)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 19/5-028
KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 19/5-031
KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 19/5-032
ORPHÉ Monique	(déléguee/ Ville)	au titre de l'ADIL	Rapport n° 19/5-033
(2) ADAME Brigitte	(déléguee/ Ville)	au titre de la SHLMR	Rapport n° 19/5-056
BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-058

CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
SHLMR Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion

ÉPFR Établissement public foncier de la Réunion
ADIL Agence départementale pour l'Information sur le Logement
SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de Réunion

(1) absente à la séance
(2) partie au Rapport n° 19/5-017

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le LUNDI 9 DECEMBRE 2019 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 46 sur 55.

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195047-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

OBJET **Casino de Saint-Denis**
Présentation du rapport du délégataire pour l'exercice 2017-2018

I. **Contexte**

L'activité comptable présentée par la Société touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion a une durée de douze mois, couvrant la période du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018. Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de la STHCR et un rapport des commissaires aux comptes (SARL AUDIRE et KPMG-TARTAROLI), a été établi en date du 20 février 2019. La totalité du rapport transmis par la STHCR est consultable auprès de la Direction « Economie de Proximité » de la Ville.

II. **Appréciation des conditions d'exécution du service public pour l'exercice 2017-2018**

Durant l'exercice 2017-2018, le Casino de Saint-Denis a exploité les trois activités réglementaires que sont les jeux de hasard, l'animation et la restauration, sous l'autorité et le contrôle d'un Comité de Direction.

L'autorisation accordée à la Société touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion d'ouvrir au public un établissement de jeux de hasard par décision ministérielle du 24 avril 2019 (modifiée le 30 avril 2019), est valable jusqu'au 30 avril 2020.

➤ Les activités réglementées du Casino

▪ *Activité des jeux de hasard*

Avec un total de produit brut des jeux de 24 061 273 €, le Casino de Saint-Denis s'est classé au 20^{ème} rang national sur 201 établissements de jeux répertoriés, soit une progression de deux places par rapport à l'exercice précédent.

La régularité des investissements sur l'outil de travail a permis une augmentation du total des produits brut des jeux de 2,12 % sur l'exercice 2017-2018.

Les produits bruts des jeux de hasard se composent :

- des produits des machines à sous,
- des produits des jeux traditionnels.

Les produits des machines à sous s'élèvent à 20 691 259 €. Ils progressent de 1,07 % par rapport à l'exercice précédent.

Les produits des jeux traditionnels (roulettes anglaises, roulettes électroniques, texas hold'em poker, black jack...) s'élèvent à 3 370 567 € et progressent de 9,05 % par rapport à l'exercice précédent. Cette progression est principalement due à l'attrait pour les nouvelles roulettes électroniques installées dans l'établissement de jeux, qui réalisent une progression de 11,13 % par rapport à l'exercice précédent, avec un produit brut des jeux de 2 892 160 €.

Les bons résultats globalement affichés par l'activité des jeux de hasard, permettent au Casino de Saint-Denis de maintenir les recettes de ses jeux à un niveau supérieur à celui de l'année précédente.

- *Activité d'animation (animations internes et relatives au cahier des charges)*

Au titre de la délégation de service public, le Casino a consacré un budget global de 358 961 € à l'animation de la Ville.

S'y sont ajoutées d'autres animations internes du Casino pour un budget de 220 646 €.

Ainsi, le Casino de Saint-Denis continue à participer activement à l'animation du territoire.

- *Activité de restauration*

Le restaurant du Casino dispose d'une capacité de 40 couverts.

Le chiffre d'affaires s'élève à 122 872 € soit une progression de près de 67,84 % par rapport à l'exercice précédent.

Le recrutement d'un nouveau chef, en cours d'année, a permis de redynamiser l'activité et l'espace. Le nombre de couverts servis est ainsi passé de 4 519 à 6 132.

- Bilan des activités réglementées du Casino

Les produits nets d'exploitation du Casino sur l'exercice s'élève à 11 009 430 €. Les charges d'exploitation s'élèvent quant à elles à 7 337 477 €. Par conséquent, le résultat net d'exploitation du Casino est de 3 910 253 €, soit une hausse de 8 % par rapport à l'exercice précédent.

Par ailleurs, le Casino de Saint-Denis a dégagé un bénéfice de 2 646 947 € sur l'exercice 2017-2018, soit une hausse de plus de près de 8 % par rapport à l'exercice précédent.

- Les prélèvements obligatoires de l'Etat et de la Commune de Saint-Denis sur les produits des jeux

Concernant les prélèvements obligatoires, celui de l'Etat a augmenté de 2,45 % pour atteindre un niveau de 8 188 689 €. Il en va de même de celui de la Commune qui atteint 3 102 992 €.

➤ Les mesures prises contre l'addiction aux jeux

Enfin, il est à noter que le Casino de Saint-Denis participe activement à la prévention ainsi qu'à la lutte contre l'addiction aux jeux. Des mesures d'interdiction temporaires dans les trois Casinos de l'île ont été prises pour tous les joueurs faisant une demande d'interdiction de jeux dans l'un de ces trois établissements.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du Code général des Collectivités territoriales et de l'article 26 du cahier des charges du Casino daté du 13 janvier 2004, le Conseil municipal est amené à prendre acte de la présentation du rapport du délégataire au titre de l'exercice 2017-2018.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195047-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

OBJET **Casino de Saint-Denis**
Présentation du rapport du délégataire pour l'exercice 2017-2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le contrat de délégation de service public local d'exploitation et d'animation du Casino de Saint-Denis daté du 13 janvier 2004 ;

Vu le cahier des charges du 13 janvier 2004 y afférent ;

Vu l'arrêté interministériel du 14 mai 2007 modifié relatif à la réglementation des jeux dans les casinos ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 avril 2019 modifié relatif à l'autorisation de jeux du Casino de Saint-Denis ;

Vu le rapport du 1^{er} août 2019 relatif à l'exercice 2016-2017 présenté par la Société touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion ;

Vu le RAPPORT N°19/5-047 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur LOWINSKY Jacques - 1er adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale », « Economie Marchande / Economie Solidaire » et « Consultative des Services Publics Locaux » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte du rapport de la Société touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion, relatif à l'exercice 2017-2018.



CASINO DE SAINT-DENIS S.T.H.C.R

RAPPORT ANNUEL AU DELEGATAIRE

EXERCICE 2017 / 2018

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195047-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

SOCIETE TOURISTIQUE D'HOTELLERIE ET DE CASINO DE LA REUNION
S.A au capital de 300 000 € - R C Saint-Denis N°73 B 21 – Siren 310 879 689
Siège Social : Place Sarda Garriga – B.P. 1041 Saint-Denis Cedex 97481 - Réunion.
Téléphone : 02 62 41 33 33 – Fax : 02 62 41 11 94.



RAPPORT ANNUEL AU DELEGATAIRE EXERCICE 2017 / 2018

OBJET :

- Rapport au délégataire
- Délégation de service public
- Casino de Saint-Denis de la Réunion (974)

PIECES JOINTES :

- Bilan arrêté au 31 octobre 2018 (exercice 2017 / 2018)
- Arrêté ministériel du 30 avril 2019 autorisant la pratique des jeux de jusqu'au 30 avril 2020.
- Rapport du commissaire aux comptes (K.P.M.G).

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article 1411-3 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T), nous vous remettons le présent rapport relatif à l'exploitation des jeux de casino dans la ville de Saint-Denis, dont nous sommes délégataires suivant le cahier des charges attribué le 13 janvier 2004.

Nous vous présentons l'évolution générale de nos activités durant l'exercice 2017-2018, au travers de leur exécution et de la qualité de notre service, de nos résultats financiers et de nos perspectives de développement.

Durant cet exercice, le casino de Saint-Denis a assuré l'exploitation des trois activités réglementaires que sont l'animation, la restauration et les jeux, sous l'autorité d'un comité de direction, confirmé dans ses fonctions par décision de Monsieur le Ministre de l'intérieur en date du 19 janvier 2009.

La commission supérieure des jeux a accordé le renouvellement de l'autorisation de jeux jusqu'au 30 avril 2020, date de la fin du cahier des charges en cours.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195047-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



I. ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2018

1. Situation de la société et activité au cours de l'exercice écoulé et résultat de cette activité

Nous vous indiquons que :

- le chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevé à 11 009 430 euros contre 10 945 515 euros au cours de l'exercice précédent (+ 0,58 %)
- les produits d'exploitation se sont élevés à 11 247 730 euros contre 11 048 737 euros au cours de l'exercice précédent (+ 1,77 %)
- les charges d'exploitation se sont élevées à 7 337 477 euros contre 7 426 264 euros au cours de l'exercice précédent (- 1.20 %)
- le résultat d'exploitation ressort à 3 910 253 euros contre 3 622 473 euros au cours de l'exercice précédent (+ 7,94 %)

Après la prise en compte d'un résultat financier de - 12 110 euros et d'un résultat exceptionnel de - 2 115 euros, le résultat net de l'exercice s'est soldé par un bénéfice net comptable de 2 646 947 euros contre un bénéfice net comptable de 2 355 719 euros au titre de l'exercice précédent.

2. Faits marquants de l'exercice écoulé

Le casino de Saint-Denis a terminé l'exercice 2017/2018 à la 20^{ème} place du classement national des casinos français sur un total de deux cent un établissements de jeux.

Notre établissement a progressé de deux places par rapport à l'exercice 2016/2017. L'établissement de jeux Dionysien continue à être classé devant des casinos comme celui de Cannes, Nice Palais de la Méditerranée ou Biarritz. Mieux encore, en ayant dépassé sur 2017/2018 le casino d'Evian appartenant au groupe Danone, le casino de Saint-Denis est désormais le premier casino indépendant français.

Pour mémoire, à l'arrivée de la nouvelle direction au 1^{er} novembre 2011, le casino de Saint-Denis occupait la 49^{ème} place du classement ainsi que la seconde de l'île de la réunion.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195047-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



Depuis l'exercice 2011 / 2012, le casino de Saint-Denis continue :

- ☞ de se placer premier sur le marché réunionnais,
- ☞ à conserver son leadership pour la septième année consécutive.

Ainsi, le produit brut global des jeux au 31 octobre 2018 est de 24.061.272 euros contre 23.562.174 euros l'an passé, progressant de près d'un demi millions d'euros, soit +2,12%.

Le casino de Saint-Denis n'a cessé de progresser sur les sept derniers exercices sociaux. Effectivement, depuis le 1^{er} novembre 2011, le changement radical de la stratégie de l'entreprise a permis d'augmenter le produit brut des jeux annuel de près de 58% soit 8.8 millions d'euros de chiffre d'affaires jeux en plus par an (voir tableaux annexés au présent rapport). Sur cette même période l'ensemble des casinos Français accusent un recul du chiffre d'affaires de jeux de près de 1%.

Au 1^{er} novembre 2011, à l'arrivée de la nouvelle direction, le casino de Saint-Denis occupait la 49^{ème} place du classement ainsi que la seconde de l'île de la réunion.

Depuis l'exercice 2011 / 2012, le casino de Saint-Denis continue de se placer premier sur le marché réunionnais, et à conserver son leadership pour la septième année consécutive. Le casino de Saint-Pierre est rétrogradé à la 25^{ème} place, le casino de Saint-Gilles occupe quant à lui la 47^{ème} place du classement.

Le produit brut des jeux total (MAS / JT / RAE) au 31 octobre 2018 est de 24.061.273 euros contre 23.562.174 euros l'an passé, soit une progression de +2,12 %.

Le casino de Saint-Denis n'a cessé de progresser sur les sept derniers exercices sociaux :

- ✓ 2010 / 2011 : 15.262.058 €
- ✓ 2011 / 2012 : 18.273.363 €
- ✓ 2012 / 2013 : 18.414.380 €
- ✓ 2013 / 2014 : 18.976.177 €
- ✓ 2014 / 2015 : 19.955.242 €
- ✓ 2015 / 2016 : 21.844.277 €
- ✓ 2016 / 2017 : 23.562.174€
- ✓ 2017 / 2018 : 24.061.273 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195047-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



Depuis le 1er novembre 2011, le changement radical de la stratégie de l'entreprise a permis d'augmenter le produit brut des jeux annuel de près de 9 millions d'euros de chiffre d'affaires

Ancienne direction	SAISONS	P.B.J - S.T.H.C.R	EVOLUTION %
	2007-2008	17 085 649,91 €	-3,47%
	2008-2009	15 352 160,82 €	-10,15%
	2009-2010	14 473 955,06 €	-5,72%
	2010-2011	15 262 058,22 €	5,44%
	TOTAL	-1 823 591,69 €	-10,67%

Nouvelle direction	SAISONS	P.B.J - S.T.H.C.R	EVOLUTION %
	2011-2012	18 273 363,00 €	19,73%
	2012-2013	18 414 380,00 €	0,77%
	2013-2014	18 976 177,00 €	3,05%
	2014-2015	19 954 523,98 €	5,16%
	2015-2016	21 843 589,38 €	9,47%
	2016/2017	23 562 174,58 €	7,87%
	2017/2018	24 061 272,68 €	2,12%
	Depuis 2011	8 799 214,46 €	57,65%

3. Les machines à sous :

Au 31 octobre 2018, les machines à sous (150 installées sur 150 autorisées) ont réalisé un produit brut en augmentation de +1,07 %. Le produit brut des machines à sous est passé de 20.472.181 € en 2016 / 2017 à 20.691.259 euros sur l'exercice 2017 / 2018.

Cette progression sur le segment des machines à sous reste essentiellement liée à la

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195047-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

SOCIÉTÉ TOURISTIQUE D'HOTELLERIE ET DE CASINO DE LA RÉUNION
S.A au capital de 300 000 € - R C Saint-Denis N°73 B 21 – Siren 310 879 689
Siège Social : Place Sarda Garriga – B.P. 1041 Saint-Denis Cedex 97481 - Réunion.
Téléphone : 02 62 41 33 33 – Fax : 02 62 41 11 94.



politique de renouvellement mensuel des jeux ainsi qu'à des investissements constants sur le parc des machines à sous

4. Les roulettes électroniques :

Sur l'exercice clos le 31 octobre 2018, les quatre tables sous leurs formes électroniques (RAE) ont réalisé un produit brut des jeux de 2.892.160 euros contre 2.602.398 euros sur l'exercice précédent, soit une progression de +11,13%.

Sur l'exercice 2017 / 2018 le « COIN IN » des RAE a été de 111.652.604 contre 108.992.390 soit une progression de +2,44 %.

Le casino de Saint-Denis dispose depuis le début de l'année 2016 de quatre roulettes électroniques de marque « INTERBLOCK ». Les trente-deux postes sont installées au premier étage de l'établissement.

- Deux roulettes à basse dénomination (0,10€, 0,20€ et 0,50€) qui attirent une clientèle jeune et de « primo accédant ».
- Deux roulettes électroniques permettent aux joueurs de miser sur des minimums de 0,50€, 1€ et 2€.

Le casino de Saint-Denis a été le premier en France et continue à être le seul à disposer de roulettes électroniques où les joueurs peuvent miser à partir de 0,10 centimes d'euro. Il est sur 2017/2018 la douzième roulette électronique de France.

5. Les jeux traditionnels :

Le casino de Saint Denis exploite cinq tables de jeux ce qui lui confère une autorisation de jeux lui permettant l'installation de cent cinquante machines à sous conformément à l'arrêté du 14 mai 2007 modifié.

L'exercice clos le 31 octobre 2018 a marqué quant à ce segment une tendance légèrement à la baisse. Le chiffre d'affaire des jeux traditionnels est passé de 488.563 euros à 478.406 euros, soit une baisse de -2,08 %.

La roulette anglaise (deux tables installées : mise de minimum 1 euro) a terminé l'exercice 2017 / 2018 avec un produit des jeux de 249.623 € contre 241.979 euros sur N-1 (+1,74 %).

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195047-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



Le P.B.J du « Texas Hold'em poker de casino » a connu une forte tendance à la baisse, passant de 124.593 € sur 2016 / 2017 à 93.725 euros sur 2017 / 2018.

Enfin, le Black-Jack a terminé l'exercice 2017 / 2018 avec un produit des jeux de 135.058 euros contre 121.991 euros sur l'exercice précédent (+10,71 %).

Sur l'exercice 2017 / 2018 le chiffre d'affaire des jeux de table reste stable par rapport à N-1 avec un léger recul de 10ke, liée au Texas Hold'em Poker. Pour inverser cette tendance la direction prévoit pour 2019 des travaux au R+1 qui auront pour objet, entre autres, de créer une vraie salle de « poker room ».

6. La restauration : le « Flamingo » :

Le recrutement d'un nouveau chef a permis en cours d'année de proposer une nouvelle carte à la clientèle. Le flamand rose propose depuis le mois de juin une carte variée :

- Les salades (césar, terre & mer, saumon fumé, jambon, foie gras et niçoise)
- L'assiette de tapas créoles
- Les poissons (saumon, cabillaud)
- Les viandes (entrecôte, magret de canard, suprême de volaille, souri d'agneau)
- Les desserts (crème brûlée, mousse chocolat, panacotta, tiramisu, café gourmand)

Ce changement radical a permis de redynamiser cet étage tant en termes de fréquentation que de chiffre d'affaire.

7. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La société va s'efforcer de poursuivre son développement en 2018/2019. L'optimisation du parc des machines à sous reste un facteur clé de succès à sa réussite.

A ce titre, le casino prévoit l'installation de nouvelles machines à sous début 2019. L'intégralité du parc des machines sera désormais installée au rez-de-chaussée du casino. A l'étage, des travaux seront réalisés dans l'optique de la création d'une terrasse fumeur.

Trois espaces accueilleront désormais :

- les jeux traditionnels
- les roulettes électroniques
- le poker

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195047-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



L'actuelle caisse permettra l'installation d'un grand bar à thèmes.

II - ACTIVITES FINANCIERES ET SOCIALES DE L'ENTREPRISE

1. Evolution des résultats et de la situation financière de la société

Au 31 octobre 2018, la situation de trésorerie se décompose de la manière suivante :

Disponibilités : 5 328 313 euros

Dettes financières à court terme : 166 019 Euros

Le montant des différents « progressifs » des machines à sous de la société a fait l'objet d'une provision pour un montant net de 168 209 euros contre 77 087 euros sur l'exercice précédent.

2. Décomposition des dettes fournisseurs au 31 octobre 2018

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition du solde des dettes de la société à l'égard de ses fournisseurs :

2017/2018 - Montant total des achats de l'exercice : 2 679 611 €

- Données comptables

Nous avons réalisé au cours de l'exercice, les chiffres comptables suivants :

	Exercice 2017/2018	Exercice 2016/2017	EVOLUTION %
Chiffre d'affaire	11 009 430,00 €	10 945 515,00 €	0,58%
Dotation amortissement	855 035,00 €	896 460,00 €	-4,62%
Résultat d'exploitation	3 910 253,00 €	3 622 473,00 €	7,94%
Résultat net	2 646 947,00 €	2 533 089,00 €	4,49%

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195047-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



- **La masse salariale**

au	31/10/2018
----	-------------------

La rémunération brute s'est élevée à :	2 134 603 €
Le charges sociales à :	1 016 015 €
Total masse salariale :	3 150 618 €

Effectif moyen	59,00
----------------	-------

Participation aux résultats de l'entreprise :	310 876 €
-----------------------------------------------	-----------

- **Les résultats des différentes activités**

Produit brut des jeux	Exercice 2017-2018	Exercice 2016-2017	EVOLUTION %
Produit MAS	20 690 705 €	20 471 213 €	1,07%
Produit jeux traditionnels	3 370 567 €	3 090 961 €	9,05%
Total jeux	24 061 273 €	23 562 175 €	2,12%
Recette restaurant	122 872 €	73 210 €	67,84%
Total des produits	24 184 144 €	23 635 384 €	2,32%

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195047-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



- **Les prélèvements**

A. Les prélèvements

	2017/2018	2016/2017	% évolution
Montant prélèvement Etat	8 188 689 €	7 992 699 €	2,45%
Montant prélèvement communal :	2 193 138 €	2 140 693 €	2,45%
Reversement 10 % prélèvement Etat :	909 854 €	888 078 €	2,45%
Total recette communale :	3 102 992 €	3 028 771 €	2,45%
C.S.G :	1 304 294 €	1 124 074 €	16,03%
R.D.S :	628 730 €	614 745 €	2,27%

- **Les prélèvements institués au profit de la commune**

	Part du progressif reversé	Prélèvement communal	Total Versé	% évolution
2011-2012	1 591 654,00	639 618,00	2 231 272,00	-
2012-2013	1 603 168,00	647 227,00	2 250 395,00	0,86%
2013-2014	1 660 516,00	667 256,00	2 327 772,00	3,44%
2014-2015	1 771 565,00	733 933,00	2 505 498,00	7,64%
2015-2016	1 966 087,00	813 167,00	2 779 254,00	10,93%
2016-2017	2 140 693,00	888 078,00	3 028 771,00	8,98%
2017-2018	2 193 138,00	909 854,00	3 102 992,00	2,45%

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195047-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



- Les jeux traditionnels

	Exercice 2017/2018	Exercice 2016/2017	EVOLUTION %
Roulette Anglaises	249 624 €	241 979 €	3,16%
Roulettes Electroniques	2 892 161 €	2 602 398 €	11,13%
Black Jack	135 058 €	121 991 €	10,71%
Texas Hold'em Poker CASH GAME	93 725 €	117 088 €	-19,95%
Tournois Texas Hold'em Poker	0 €	7 505 €	-100,00%
LA BATAILLE	0 €	0 €	-
TOTAL JEUX	3 370 567 €	3 090 961 €	9,05%

III – LE VOLET ANIMATION / RESTAURATION

Elle se développe à travers les prescriptions du cahier des charges, de concerts avec les services municipaux de la culture et des sports ou à l'initiative d'une partie pour répondre à des prestations ponctuelles de nature à servir l'intérêt de la ville.

Au titre de la délégation de service public, le casino a participé activement à l'animation de la ville. Une grande partie du budget est partagé entre le partenariat sportif d'une part et, les spectacles de variétés culturels d'autre part. L'essentiel du partenariat sportif est consacré au club phare de la ville, le SD-FC. Le sport reste un puissant vecteur d'intégration et de promotion sociale auquel nous nous sommes attachés au travers des divers partenariats sportifs que nous avons établis avec les clubs et les associations dionysiennes.

Outre sa fonction éducative, le sport contribue à donner à la ville une image jeune, dynamique et compétitive.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195047-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



1. Répartition des dépenses d'animation :

Type d'animation		2017 / 2018
ANIMATION INTERNE	Spectacles, concerts (A)	
	Animations dansantes (thés et diners dansants) (B)	
	Expositions artistiques (C)	
	Animation jeux gratuits (D)	
	Autres (E)	100 646,07 €
Nombre de journées d'animation interne		
ANIMATION EXTERNE	Partenariat (manifestations sportives et culturelles au niveau de la commune) (F)	
	Sponsoring (associations, club sportifs, grands événements) (G)	
	Autres (H)	
ANIMATION AU TITRE DU CAHIER DES CHARGES	Convention Mécénat	120 000 €
	Animation de la ville	178 961 €
	Sport et associations	180 000 €
Total		579 607,07 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195047-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



CAHIER DES CHARGES SPORTS 2017/2018

➤ Académie Sportive de la Redoute	1 500,00 €
➤ ADPESR	1 000,00 €
➤ AIGLONS D ORIENT (BASKET)	2 000,00 €
➤ AIGLONS D'ORIENT (Tennis de table)	2 000,00 €
➤ AJS ST DENIS FOOTBALL	5 000,00 €
➤ ANIME SERVICE	6 500,00 €
➤ AS BRETAGNE	7 000,00 €
➤ AS CHÂTEAU MORANGE	3 500,00 €
➤ AS SPORTIVE MONTGAILLARD	5 000,00 €
➤ ASS. PYTHAGORE LA SOURCE	800,00 €
➤ ASS. SPORTING CLUB DU CHAUDRON	3 000,00 €
➤ ASSOCIATION FOOTBALL FEMININE DIONYSIENNE - AFFD	2 500,00 €
➤ ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE PELOTARI CLUB CHAUDRON	2 500,00 €
➤ ASSOCIATION CYCLES PASSION REUNION - ACPR	2 000,00 €
➤ ASSOCIATION DIONYSIEN JU JITSU BRESILIEN	2 000,00 €
➤ ASSOCIATION DIONYSIENNE D'EDUCATION SPORTIVE CANINE - ADESC	1 000,00 €
➤ ASSOCIATION FILAIN - TEAM TRAIL TITILE	1 000,00 €
➤ Association LASOURS (Hand-ball)	3 000,00 €
➤ ASSOCIATION SHOTOKAN KARATE CLUB BOIS NEFLES	1 500,00 €
➤ BASKET CLUB DIONYSIEN - BCD (Basket)	500,00 €
➤ BULL'S CHAUDRON BASKET	2 000,00 €
➤ CERCLE ESCRIME LA BUSE (Bas de la Rivière)	1 500,00 €
➤ CLUB HANDISPORT ROLLAND GEORGET	1 000,00 €
➤ CLUB OMNISPORTS DE LA MONTAGNE + ASS MONTAGNE DUNK	3 400,00 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195047-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



➤ Club QUAN KI DO de l'Est	800,00 €
➤ DAGARD BOXING CLUB	2 000,00 €
➤ DIONY-BULLES	1 500,00 €
➤ DOJO HUANG-YING-CHIN "le judo de l'amitié"	2 000,00 €
➤ ECHIQUIERS DU NORD	2 000,00 €
➤ ENTENTE DU NORD	4 000,00 €
➤ ESPACE HANDICAP DIONYSIEN	1 000,00 €
➤ FEDEP	700,00 €
➤ FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE (KARATE)	3 000,00 €
➤ HAND BALL FEMININ SAINT DENIS - HBF ST DENIS	5 500,00 €
➤ HANDISPORT CLUB SAINT-DENIS	1 500,00 €
➤ HANDISPORT FEMININE	1 000,00 €
➤ HBCED	4 000,00 €
➤ ISERTION TEAM BOXING CLUB	1 000,00 €
➤ JOINVILLE HAND	2 000,00 €
➤ JUDO CLUB MUNICIPAL ST DENIS -JCM ST DENIS	3 500,00 €
➤ LES ANCIENS DE LA PATRIOTE	1 300,00 €
➤ LES FOULEES DU 20 DECEMBRE - RUN OXYGENE	1 000,00 €
➤ LRHB	1 200,00 €
➤ MOUFIA AQUATIK	6 000,00 €
➤ NOUVEAUX AMIS DE LA RANDONNEE (N.A.R)	1 000,00 €
➤ OCCE	500,00 €
➤ OMS FEMME DEBOUT	2 000,00 €
➤ OMS	1 385,00 €
➤ PERFECT GYM BOXING DIONYSIEN	2 000,00 €
➤ PHOENIX HAND PRIMAT	4 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195047-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



➤ REUNION AVENTURE JOËLETTE	200,00 €
➤ RKH	3 500,00 €
➤ ROLLER SPORT DIONYSIEN	2 000,00 €
➤ RUGBY CLUB SAINT BERNARD	1 000,00 €
➤ SAINT DENIS ECOLE FOOTBALL ASSOCAT° - SDEFA	4 000,00 €
➤ SAINT DENIS FOOTBALL CLUB - SDFC	13 500,00 €
➤ SAINT DENIS OLYMPIQUE VOLLEY BALL REUNION - SDOVBR	6 215,00 €
➤ Saint-Denis FAV-SPORT	1 500,00 €
➤ SPORTING CLUB DU CHAUDRON	3 000,00 €
➤ TENNIS CLUB PRIMAT	1 500,00 €
➤ TRAIL URBAIN DE SAINT-DENIS - REUNION DEMAIN	1 500,00 €
➤ UERL SICIETE Y MEDIA 5TOP SPORT-TELE KREOL	5 000,00 €
➤ UNION PUGILISTIQUE DE SAINT DENIS (UPSD)	1 500,00 €
➤ UNSS COLLEGE DES DEUX CANONS	3 000,00 €
➤ UNSS COLLEGE DES DEUX CANONS (Section sportive Judo)	1 500,00 €
➤ VELO CLUB DE SAINT DENIS - VCSD	6 000,00 €
➤ VETERANS FOOT MONTGAILLARD	1 000,00 €
➤ VOLL CAMP REUNION	5 000,00 €
➤ XV DIONYSIEN (Rugby)	2 000,00 €
TOTAL	180 000.00 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195047-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



LISTE DES ASSOCIATIONS CAHIER DES CHARGES ANIMATIONS 2017/2018

➤ VOIX DE L'OCEAN INDIEN	20 000,00 €
➤ PATRIMOINE/100 ANS DE LA GRANDE GUERRE 14-18	7 000,00 €
➤ FESTIVITES DU 20 DESAMB	79 709,30 €
➤ RENCONTRES DU FILM ITALIEN	10 000,00 €
➤ MISS REUNION	29 251,50 €
➤ FESTIVITES DU 14 JUILLET	20 000,00 €
➤ LES ELECTROPICALES	13 000,00 €
TOTAL	178 960.80 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195047-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

SOCIETE TOURISTIQUE D'HOTELLERIE ET DE CASINO DE LA REUNION
S.A au capital de 300 000 € - R C Saint-Denis N°73 B 21 – Siren 310 879 689
Siège Social : Place Sarda Garriga – B.P. 1041 Saint-Denis Cedex 97481 - Réunion.
Téléphone : 02 62 41 33 33 – Fax : 02 62 41 11 94.



ANIMATION HORS CAHIER DES CHARGES 2017/2018

➤ TOURNOI INTERNATIONAL BASKET NOSY BE	36 309,46 €
➤ ANIMATIONS MUSICALES "AJRM"	2000,00 €
➤ OPERATION PAQUES 2018	5835,95 €
➤ OPERATION COUPE DU MONDE 2018	1599,13 €
➤ OPERATION FETE DES PERES	418,30 €
➤ SOIREE MISS AGENCY	1627,50 €
➤ ASSOCIATION CULTURELLE CHINOISE DYONISIENNE	4000,00 €
➤ PARTENARIAT ECOLE CPA 974	6000,00 €
➤ SPONSORING CLUB DE FOOTBALL DU MOUFIA	2000,00 €
➤ OPERATION FETE DES MERES	900,00 €
➤ OPERATION ST VALENTIN	600,00 €
➤ SOIREE MISS REUNION CASINO	3287,95 €
➤ OPERATION SALON DE LA MAISON	359,70 €
➤ OPERATIONS APERO CHAMPAGNE	1881,34 €
➤ KARAOKE LE FLAMINGO	1188,00 €
➤ SOIREE SAINT DENIS FOOTBALL CLUB	522,24 €
➤ SPONSORING GALA BOXE 2018	10 000,00 €
➤ OFFERT BAR MACHINE A SOUS	22 116,50 €
➤ MECENAT CITE DES ARTS	120 000,00 €
TOTAL	220 646,07 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195047-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



2. La restauration

- Données économiques sur le secteur de la restauration :

RESTAURANT	2017 / 2018	2016 / 2017
Capacité	40	25
Nombre de couverts servis	6132	4 519
Total CA	122 872,00 €	73 209,76 €

IV - MESURES REGLEMENTAIRES

1. Lutte contre l'addiction

L'établissement de Saint-Denis participe activement à la prévention ainsi que la lutte contre l'addiction au jeu.

Par ailleurs, sur le plan local, notre établissement travail un partenariat avec l'A.N.P.A.A, organisme spécialisé pour la lutte contre l'addictologie. Cette association est basée à la réunion et offre un dispositif de proximité permettant la mise en place de mesures concrètes en collaboration avec des médecins spécialisés.

Enfin, les trois casinos de la Réunion ont signé en 2012 une charte préventive à l'addiction. A ce titre, une mesure d'interdiction temporaire dans les trois casinos de l'île a été décidée pour une durée de quatre mois pour tous les joueurs faisant une demande dans un des trois établissements. Cette demande est irrévocable dans sa durée.

Cette démarche, à l'initiative du correspondant local des courses et des jeux de la Réunion et du casino de Saint-Denis, demeure encore aujourd'hui une exception sur le plan national. Cette mesure concrète tend à prendre en considération de façon immédiate une mesure préventive sur le plan départemental.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195047-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



2. Lutte contre le blanchiment

Une cellule TRACFIN est active dans l'établissement depuis 2017. Cette cellule se réunit tous les mois pour mettre en place les mesures préventives et les procédures en internes. Bien que le conseil d'Etat ait récemment annulé l'application des directives aux établissements de jeux, le casino de Saint-Denis demeure néanmoins très vigilant sur ce risque.

V - PERSPECTIVES

1. La communication : un enjeu majeur sur l'exercice prochain :

Le casino continue son travail de sponsoring et de collaboration, avec entre autre, le comité de Miss réunion. En 2018, le casino de Saint-Denis est devenu le cinquième « Master partenaire » de cet évènement.

Depuis octobre 2017, le casino a lancé la phase de fidélisation de sa clientèle toujours plus nombreuse. Ainsi, la carte de fidélité est proposée aux clients du casino.

Le casino de Saint-Denis continue ainsi sa progression sur l'exercice en cours (2018 / 2019). L'établissement de jeux Dionysien continuera sa politique de fidélisation et de communication pour conserver son leadership.

De plus en plus d'animations internes continueront à être organisées pour faire de l'établissement un lieu incontournable en termes de divertissement.

2. Une volonté de poursuivre un investissement constant dans l'offre de jeu

Le casino de Saint-Denis va continuer à investir chaque année sur son parc de machines à sous. Ce dernier est un des plus performants de France principalement grâce à ces investissements massifs. En effet, très peu d'établissement de jeux Français disposent d'un parc de machines à sous de dernière génération.

3. L'opportunité d'une nouvelle donne en 2019, la création d'un complexe de loisir « Hôtel / Casino » au Barchois

Depuis l'annonce au début de l'année 2018 du rachat de l'hôtel le Saint-Denis, la direction du casino a d'ores et déjà pris attache auprès des repreneurs pour évoquer la complémentarité que pourrait apporter une « alliance commerciale », et ce pour faire de nos deux entités un grand complexe de loisir du Barchois.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195047-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



A ce titre, et comme le prévoit la réglementation des jeux, la restauration pourra y être affermé pour créer une forme de synergie de nos deux activités complémentaires. Un grand complexe "Hôtel Casino" pourrait voir le jour en 2019.

Nous avons toujours, Monsieur le Maire, l'ambition de faire progresser le casino du Barachois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma plus haute considération.

Jean-Charles OTTAVI

Président directeur général - Casino de Saint-Denis
Société Touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion (S.T.H.C.R)

Vice-président du syndicat Association des Casinos Indépendants de France (A.C.I.F)

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195047-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

SOCIÉTÉ TOURISTIQUE D'HOTELLERIE ET DE CASINO DE LA RÉUNION
S.A au capital de 300 000 € - R C Saint-Denis N°73 B 21 – Siren 310 879 689
Siège Social : Place Sarda Garriga – B.P. 1041 Saint-Denis Cedex 97481 - Réunion.
Téléphone : 02 62 41 33 33 – Fax : 02 62 41 11 94.